

CRITERES D'EVALUATION DE LA NON CONFORMITE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES

Les critères d'évaluation détaillés ci-dessous doivent permettre de déterminer une éventuelle non-conformité de l'installation existante et les délais de réalisation des travaux qui seront prescrits, le cas échéant.

| Problèmes constatés sur l'installation | Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux | | |
|---|---|---|---|
| | NON | OUI | |
| | | <i>Enjeux sanitaires</i> | <i>Enjeux environnementaux</i> |
| <input type="checkbox"/> Absence d'installation | Non respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ★ Mise en demeure de réaliser une installation conforme ★ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais | | |
| <input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution | Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente | | |
| <input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs | Installation non conforme Article 4 - cas c) | Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 - cas a) | Installation non conforme > Risque environnemental avéré Article 4 - cas b) |
| | <ul style="list-style-type: none"> ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente | <ul style="list-style-type: none"> ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente | <ul style="list-style-type: none"> ★ Travaux obligatoires sous 4 ans ★ Travaux dans un délai de 1 an si vente |
| <input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs | <ul style="list-style-type: none"> ★ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation | | |

- *Les zones à enjeu sanitaire correspondent dans le Pays d'Aix en Provence aux périmètres de protection des captages publics d'eau utilisés pour la consommation humaine.*
- *Il n'existe pas à ce jour de zones définies comme « zone à enjeu environnemental » au sens de ce texte*

Pour une approche plus précise on se reportera à l'intégralité de l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.